

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vint neuf janvier deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 016 : SUBVENTION MANIFESTATION AUDAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que des représentants de l'organisation des AUDAX sont venus présenter la manifestation sportive qui fera une halte, en juin 2009, sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président précise que le Président d'honneur des AUDAX est Raymond POULIDOR.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de Noblat s'associe à cette manifestation pour communiquer, auprès de la population et des touristes, sur les services et les projets de l'intercommunalité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de soutenir l'organisation de cette manifestation, qui fera une halte à Saint-Léonard de Noblat, en apportant une subvention de 750 € à l'ARPAD (Les Amis de Raymond POULIDOR et André DUFRAISE) qui participe à l'organisation de cette manifestation.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 janvier 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 09/02/2009

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subvention AUDAX

Date de transmission de l'acte : 09/02/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 09/02/2009

Numéro de l'acte : 2009-016 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090129-2009-016-DE

Date de décision : 29/01/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions